LEGENDE :

Limite de zones

Limite de secteurs

ZONES AGRICOLES

A Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

Ah Secteurs de la zone A dans lesquels des constructions limitées, autres qu'agricoles, sont autorisées.

Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondation.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zones à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites,des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Nn Secteur de la zone N concerné par les zones Natura 2000.

Nni Secteur de la zone N concerné par les zones Natura 2000 soumis à des risques d'inondation.

Tracé théorique de la transjuracienne

Atlas Mouvement de terrain recensé sur le territoire de la commune (source DDT25):

Zone à moyenne densité de dolines.

Zone à forte densité de dolines.

Chute de pierres

Marnes en pente

RESPECT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Zones humides (DREAL et bureau d'étude)

Secteur concerné par les zones natura 2000

Département du Doubs

COMMUNE DE

CHAPELLE-DES-BOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.2 Document graphique
Ensemble Nord de la commune au 1 / 5 000 ème

	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
P i è c e n ° 4.2.1.	
Arrêté par délibération du Conseil Municipal : le 17 mars 2014 Approuvé par délibération du Conseil Municipal : le 10 mars 2015	
INITIATIVE Aménagement et Développement	50 m 100 m 200 m 0 25 50 100 m "Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012 " Plan cadastral actualisé le :